

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

Chargée de l'examen de la Pétition de Mme Tatiana Taillefert : Pour que les rues de Lausanne accueillent des places de parc sur un côté seulement (PE21/002)

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguet ; Françoise Piron ; Yvan Salzmann ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : M. Patrick Etournaud, chef de Service Routes et Mobilité

Pétitionnaire : Mme Tatiana Taillefert

Secrétaire : M. Frédéric Tétaz

Rapporteuse : Mme Françoise Piron

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Il est procédé à l'audition de la pétitionnaire, en présence de Mme la Municipale

La Pétitionnaire explique que la rue des Rosiers, où elle habite, est bordées d'immeubles locatifs, étroite, de places de parc des deux côté et avec une piste cyclable. Elle se demande s'il ne serait pas possible de supprimer les places de parc sur un côté. Plutôt que de considérer le cas pour chaque rue de Lausanne, elle souhaite que cette mesure soit envisagée pour l'ensemble des rues de Lausanne.

La Municipal en charge de Finances et Mobilité soutient le projet de diminuer l'espace dévolu à la voiture. Cependant, le côté binaire de la pétition, ne considère pas les cas où le stationnement des deux côtés est pertinent pour casser la vitesse. Sur le chemin de la Tour-Grise, la Municipalité voulait supprimer une partie du stationnement sur un côté de la rue. Lors de la consultation, les habitants concernés ont proposé de conserver un espace de la rue déjà investi par les enfants pour jouer sur une partie et garder le stationnement des deux côtés de la rue sur l'autre partie

Un Commissaire cite la pétition : « *La pollution de certains quartiers est supérieure aux normes légales fixées par l'ordonnance sur la protection, de l'air et porte atteinte à la santé* ». Il demande sur quels chiffres se base la pétitionnaire pour appuyer son affirmation.

La Pétitionnaire répond qu'elle se base sur son ressenti. Elle estime que l'air de l'avenue de Beaulieu et à proximité est particulièrement pollué. Elle nuance en disant que, toujours selon elle, la situation s'est améliorée depuis vingt ou trente ans.

Conseil communal de Lausanne

Un Commissaire dit connaître la rue des Rosiers pour y avoir habité enfant. Il reconnaît qu'elle était alors moins fréquentée par les voitures. La photo de la rue contenue dans la pétition donne incontestablement une impression de lourdeur. Mais il rejoint l'avis de la Municipale de ne pas étendre la mesure de manière uniforme.

Une Commissaire dit que chaque rue a son caractère. La rue où elle habite, avait des voitures des deux côtés. Les places ont été supprimées d'un côté et réorganisées en épis sur le côté restant. L'impression qui en ressort maintenant est d'être face à un parking. Parfois on pense améliorer la situation et on obtient l'inverse.

Audition de la municipale sans la présence de la pétitionnaire

Un Commissaire demande si la requête de la pétitionnaire pose des difficultés pour l'accès des archives de la Ville

La Municipal en charge de Finances et Mobilité dit que son service n'a pas encore étudié ce projet. L'une des difficultés, lorsqu'une rue est piétonnisée mais que des accès véhicules motorisés doivent être conservés, est qu'il faut soit poser une borne avec une clé, ou poser une borne amovible. Les bornes amovibles coûtent près 50 mille francs. Dans un autre cas, la Municipalité a fait commencer la zone piétonne plus loin dans la rue en laissant le début accessible aux véhicules motorisés pour éviter de devoir poser une borne pour ce seul segment.

Pour ce qui est de la piétonisation de la rue des Echelettes, qui était l'objet d'une pétition précédente, elle relève l'effet bénéfique. Une caisse à clé a été mise à disposition des habitants. Ils y rangent du mobilier de jardin. Cela a évité d'installer du mobilier urbain fixe dont les habitants ne voulaient pas. Ils craignaient que des personnes externes au quartier s'y installent et provoquent des nuisances.

Une Commissaire relève que la municipale a indiqué qu'il serait compliqué de déployer la mesure de manière automatique à toutes les rues lausannoises. Elle demande en revanche s'il serait possible de dégager des critères (largeur, rue de quartier, rue à sens unique, etc.) pour établir un type de rue susceptible d'accueillir la mesure proposée dans la pétition et que, pour toutes les rues lausannoises correspondant à ce type, la mesure soit déployée automatiquement. Quitte à ce que dans certains quartiers la mesure ne satisfasse pas les habitants. Cela permettrait de gagner du temps plutôt que d'étudier singulièrement chaque rue.

La Municipal en charge de Finances et Mobilité souhaiterait pouvoir aller vite. Mais la Municipalité est soumise à une série de contraintes. Chaque place de parc supprimée doit faire l'objet d'une procédure d'une publication dans la Feuille des Avis officiels (FAO). Cela prend 3 mois sans délai de recours. S'il y a un objectif politique à avoir, il devrait être défini en termes quantitatifs du nombre total de place pour la ville, mais de ne pas imposer la suppression des places sur chaque rue. L'approche de la Municipalité est de s'adapter à chaque quartier et d'échanger avec la population. L'expérience COVID a permis de voir que l'échange avec les usagers est essentiel.

Un Commissaire demande s'il est possible d'avoir des mesures de pollution pour pouvoir donner des réponses à l'argument de la pétitionnaire.

Conseil communal de Lausanne

La Municipal en charge de Finances et Mobilité dit qu'en cherchant sur internet avec les mots-clés « pollution » ; « air » ; « Lausanne », le résultat propose un lien vers le guichet cartographique de la Ville¹ qui permet de visualiser l'évolution de la pollution sur 10 ans par quartier.

Délibération de la commission

La Présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 0 voix.

Vote : *Par unanimité voix pour étude et communication et 0 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication*

Lausanne, le 18 janvier 2022

La Rapportrice : Françoise Piron



¹

https://geo.lausanne.ch/lm/index.php/view/map/?repository=envobservatoire&project=observatoire_environnement_pub